Image not found or type unknown

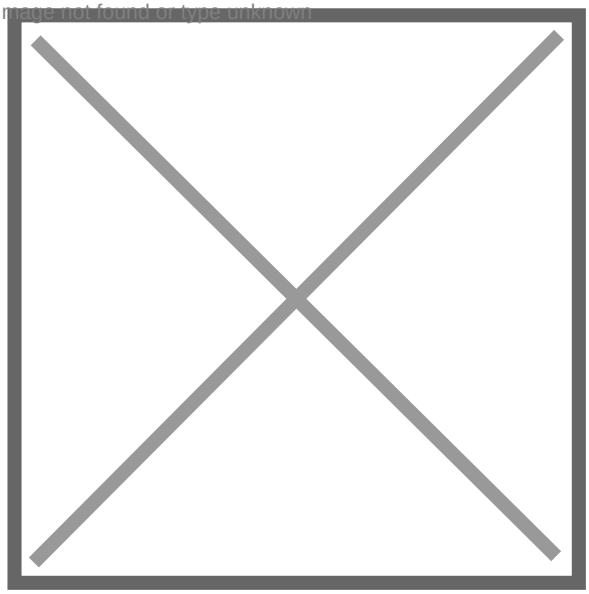

Accusation pour détournement de fonds

Par **Anonyme2019**, le **15/02/2019** à **10:53**

Salut à tous. Je lis vos commentaires et j'ai vu qu'ils datent depuis des années. J'espère que quelqu'un verra le mien et pourra me répondre. Voilà j'ai travaillé comme caissière chez franprix en 2013 et en 2 ans j'ai détourné 87000 euros à la caisse. J'ai fais ça par vengeance parce que mon patron nous traitaient très mal. C'était un grand raciste, quand on faisait par exemple un petit écart de 2 ou 3 euros a la caisse en fin de journée il disait que vous les caissiers je sais que vous n'avez pas été a l'école mais de savoir compter c'est le minimum, un gros bouffon le mec parce que moi personnellement je suis arrivé en France avec mon bac+5 et avant d'entamer les procédures pour faire valider mon diplôme je devais travailler car ma mère était gravement malade malade au pays a l'époque et je viens d'un pays pauvre donc pour moi c'était la santé de ma mère avant tout. Une fois mon ancien patron m'a même traité de pute parce qu'il m'avait loué un petit studio a 900 euros et je gagnais que 1150 euros et je devais payer les factures et tout et j'étais un peu coincé, en plus j'ai dû faire face a plusieurs problèmes dans le logement et le mec refusait de faire des réparations,c'était vraiment invivable ce studio. Quand je lui ai demandé ma caution de 1000 euros il a refusé en me disant d'aller faire les trottoirs. C'était un gros porc avec tout le monde donc mes collègues et moi on volait tous dans la caisse. C'est après garder ma caution que j'ai dû commencé a voler dans sa caisse. Un jour il a vu a travers la caméra une de mes collègues qui volait de l'argent dans la caisse. Sous coup de pression elle a balancé tout le monde y compris moi. Il m'a licencié pour fautes graves et m'a demandé d'avouer combien j'ai volé en tout. Comme ça faisait 2 ans alors déjà j'ai nié en disant je ne sais pas de quoi il parle, il a voulu faire justice lui même j'ai refusé donc j'ai jamais entendu parler de lui. 1 an après j'ai reçu une convocation du commissariat dans ma boîte mail. Je suis allée et ils m'ont gardé 48h en garde a vue alors ce que j'étais enceinte de 7 mois, j'ai avoué et après enquête iils ont vu des traces sur un compte que j'avais demandé a fermé et ont vu que toutes les semaines je deposais des espèces sur mon compte et ont remarqué que j'ai mis en tout 87000 euros en espèce en 2 ans. C'était en Janvier 2016 et mon jugement aurait du avoir lieu en juin 2016. J'ai accouché entre temps et mon enfant avait que 3 mois qquand je devais faire face devant

le juge. J'ai paniqué je ne me suis pas présenté parce j'avais très peur d'aller en prison et je savais que je ne pourrais pas rembourser la somme dû parce que je me suis fais licencié en janvier 2015 et mon jugement était en juin 2016. Trop de dépenses entre temps a cause de la maladie de ma mère du coup je n'avais plus un rond et depuis mon licenciement je suis allé dans mon pays pour 3 mois et après mon retour je suis tombé enceinte donc a cause de ma grossesse j'ai pas pu trouver du travail donc au moment de la date du jugement j'étais toujours chômeur car après mon accouchement j'étais en congé de maternité. Bref je ne me suis pas présenté au jugement et j'ai même pas pris d'avocat et 2 jours avant mon jugement j'ai quitté la France avec mon enfant et je vis au États Unis depuis. Ça va faire 3 ans que je suis aux États-Unis clandestinement avec mon enfant et j'aimerais revenir en France pour faire face a tout ça. Maintenant j'aimerais savoir ce que je risque car je sais déjà je vais être arrêter a l'aéroport car durant ma garde a vue en Janvier 2016 ils ont pris mes empreintes digitales donc je suis sûrement fiché aux personnes qu'on doit retrouver. Comment savoir le verdict vu que j'ai été jugé en mon absence et que je n'avais pas d'avocat pour me représenter? Sachez que c'était mon premier délit et mon dernier aussi je pense. Que dois-je faire s'il vous plaît? Mon enfant doit aller a l'école cette année et on a pas de papiers aux USA et pas d'assurance santé il a des problèmes de santé, je dois absolument retourné en France avec lui afin qu'il a une assurance parce qu'il est né en France. A mon retour je risque la prison ferme? Conseillez moi s'il vous plaît. Je suis prêt a remboursé tout jusqu'au dernier centime. Merci

Par **morobar**, le **15/02/2019** à **18:53**

Bonjour,
[citation]afin qu'il a une assurance parce qu'il est né en France. [/citation]
Cela n'ouvre pas droit à la gratuité partielle ou totale des soins.
Surtout s'il n'est pas français.
[citation]A mon retour je risque la prison ferme?[/citation]
C'est peu vraisemblable surtout avec un casier vièrge à part cette affaire.

Par **Anonyme2019**, le **16/02/2019** à **00:50**

morobar non mon enfant est français parce qu'il est né en France et moi même je suis de nationalité française. Quand j'étais en France j'avais la CMU gratuitement et pour mon fils aussi, avec le temps je pense qu'il n'est plus valable ou je ne sais pas. Mais bon si c'était a refaire je n'aurais jamais pu faire celà. D'après les informations sur le net je pense qu'il y a prescription après 5 ou 6 ans. Bof je préfère y retourner, travailler afin de tout rembourser. C'est un délit que j'ai commis je dois l'admettre mais la seule peur que j'ai est-ce que j'irai en prison pour avoir pris la fuite avant mon jugement. A la limite je peux prendre avec sursis mais je ne veux vraiment pas la prison ferme car la DAS va prendre le seul enfant que j'ai donc je préfère creuver que de donner mon enfant a l'état. Si je montre ma bonne foie y a pas moyen d'éviter la prison ferme? C'était mon seul et unique délit.

Par **morobar**, le **16/02/2019** à **08:39**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Le lieu de naissance en France d'un enfant n'implique pas de facto la nationalité française.
Par contre votre nationalité française à la naissance oui.
Mais cette nationalité n'était pas évidente à la lecture de vos propos:
==
personnellement je suis arrivé en France avec mon bac+5 et avant d'entamer les procédures pour faire valider mon diplôme je devais travailler car ma mère était gravement malade au pays a l'époque
==
Le risque de prison ferme existe, mais peu vraisemblable.
Toutes les semaines sont organisées des rencontres gratuites avec des avocats pour exposer sa situation et recueillir un avis juridique sur les suites.

Par **Anonyme2019**, le **16/02/2019** à **08:51**

A la base je suis venue en France en 1996, j'avais 6 ans. Je vivais avec mon père et ma belle mère et cette femme me faisait vivre un enfer. Je suis resté jusqu'à mes 13 ans et je suis retourné dans mon pays pour vivre avec ma mère parce que l'ambiance entre cette belle mère et moi n'allait pas du tout. J'ai terminé mes études là bas et je suis revenue en France avec mon diplôme. J'ai eu la nationalité française par mon père parce que mon père est français, il est né en France.

Par **amajuris**, le **16/02/2019** à **09:57**

bonjour,
comme vous mettez des conditions à votre retour en france, des conditions que personne ne peut vous garantir, je ne suis pas certain que ce soit une bonne idée de revenir en france.
salutations

Par **Anonyme2019**, le **16/02/2019** à **16:39**

amatjuris vous avez sûrement raison. Mais bon je vais essayer d'avoir l'avis d'un avocat afin de savoir quoi faire.Merci beaucoup de m'avoir répondu.

Par **amajuris**, le **16/02/2019** à **20:05**

vous pouvez également retourné sans souci dans votre pays d'origine dont vous devez avoir conservé la nationalité et ou votre délit n'est pas connu.

Par **Anonyme2019**, le **17/02/2019** à **11:14**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

amatjuris j'aurais bien aimé mais malheureusement vu tout ce qui se passe dans mon pays en ce moment ce sera vraiment une très mauvaise idée d'y aller. Mais bon je vais exposer la situation a un avocat et comme ça j'aurais une petite idée de ce que je dois faire. Au pire me résigner a attendre quand il y aura prescription parce que je suis maman et je ne veux pas être séparé de mon enfant, il fallait y réfléchir avant, c'est ma punition aujourd'hui.

Par **morobar**, le **18/02/2019** à **08:36**

Hé bien vous en avez pour un moment, au minimum jusqu'en 2026 puisque le jugement date de 2016.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés